

SCI Michel THOMAS

De: Thibault THOMAS 34 9 [thibault.thomas34@neuf.fr]
Envoyé: jeudi 18 avril 2019 09:36
À: 'g.guella'
Cc: gilles.beguin@gerloge.fr
Objet: SCI Michel THOMAS : apurement charges année 2016

Importance: Haute

Chère Madame,

Notre Cabinet comptable nous demande d'apurer le compte de charges année 2016 en nos livres.

Vous voudrez bien nous fournir **par retour aujourd'hui les justificatifs demandés.**

L'absence de ventilation des taux de TVA dans les documents transmis par le Cabinet Gerloge justifie notre demande.

AGO du 03/07/2017 :

- sixième résolution : facture DUBERNARD de montant 2.103,38 € et régularisation appels de charges pour justifier solde à 0
- septième résolution : facture SIEREC de montant 1.584 € et justificatif calcul TVA 86,20 € sur 'charges de copropriété' en date du 20/07/2017
- huitième résolution : facture SIEREC de montant 3.649,80 € et régularisation appels de charges pour justifier le solde
- neuvième résolution : facture SPN de montant 2.268,00 € et régularisation de charges pour justifier le solde

AGO du 04/07/2018 :

- relevé général des dépenses charges courantes période 01/01/2017 à 31/12/2017

Cordialement

Th. THOMAS